

รักขักปุ่นโน๊ ปุ่อฮนิ Anoula Sifonios et Johan Vermeylen www.shunyatayoga.ch info@shunyatayoga.ch

र्राज्यवहरू initiatique et retraite en inde du sud

CONTRAT DE VOYAGE

26 décembre 2021 - 9 janvier 2022

à renvoyer par courrier postal ou scanné

Contenu du voyage

15 jours au total, 13 nuits en Inde du Sud (Tamil Nadu); retraite de yoga et de méditation de 8 jours à Tiruvannamalai; Visite de lieux sacrés et de personnalités remarquables; Les personnes qui s'inscrivent s'engagent à participer aux 13 jours sur place.

Modalités de paiement

Avant le 30 mars 2021, le séjour en Inde coûte 2150 CHF ou l'équivalent en euros, ensuite 2350 CHF, hors billet d'avion. Sont inclus : l'hébergement, les repas, l'enseignement, les transports en Inde. Ne sont pas inclus : le visa, le vol en avion, l'assurance-annulation et rapatriement, shopping et dépenses personnelles.

Avance

Pour pouvoir effectuer les réservations définitives, nous vous demandons de verser 30% du montant total avant le 30 mars 2021, pour bénéficier du tarif préférentiel, soit 645 CHF. Après cette date, en fonction des places encore disponibles, l'avance de 30% se monte à 705 CHF.

CCP 14-799877-0

IBAN: CH70 0900 0000 1479 9877 0

Johan Vermeylen, rue de Onna 5, 1974 Arbaz, Suisse.

Le versement des arrhes correspond à l'inscription définitive au voyage, non remboursable, à moins que ce soient les organisateurs qui annulent.

Solde

La somme restante doit être versée d'ici au 30 octobre 2021, 1505 CHF pour le tarif préférentiel, 1645 CHF si l'inscription s'est faite après le 30 mars 2021.

Annulation

Comme nous partons en petit groupe, nous vous demandons d'avoir une assurance-annulation pour vos vols mais aussi pour votre voyage.

Billets d'avion

Shûnyata yoga n'est pas responsable de la réservation des vols pour l'Inde ni des visas et ne s'occupe que du circuit. Nous vous demandons de prendre le vol qui sera annoncé dans le courant de l'été.

| Nom: | Prénom : |
|------|----------|
|------|----------|

Lu et approuvé, date et signature